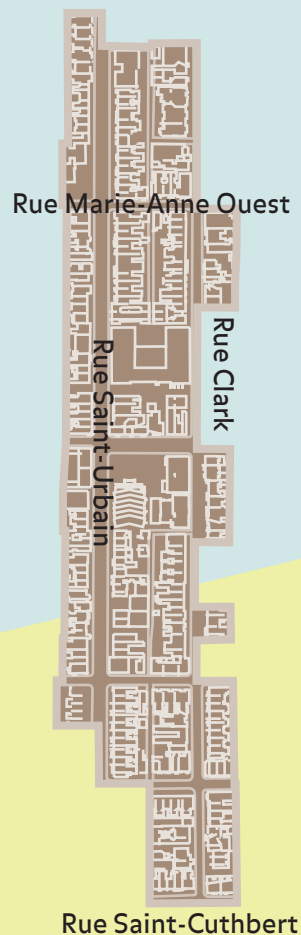


2  
4

## AIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE UNITÉ RUE SAINT-URBAIN 2



PRÉSERVER LE CACHET  
DU PLATEAU

PIIA

### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Avant les années 1890, seule la rue Clark avait été aménagée. Toutefois, elle demeurait principalement une voie de service pour le boulevard Saint-Laurent, et la bande de parcelles ouest n'était pas subdivisée. Pour sa part, la rue Saint-Urbain avait été tracée seulement au sud de l'avenue Duluth. Pendant le

### CARACTÉRISATION

#### UNITÉ DE PAYSAGE



boom de la construction résidentielle de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le développement rapide du quartier Saint-Jean-Baptiste favorisa le développement des terrains situés dans cette unité de paysage.

### TISSU URBAIN

#### Les îlots

Cette unité de paysage est formée d'îlots avec ruelle à l'est de la rue Saint-Urbain et d'îlots sans ruelle à l'ouest de cette rue. Le nombre de faces bâties sur les îlots varie. Aux intersections des rues est-ouest et de la rue Saint-Urbain, l'orientation dominante des façades donne sur la rue Saint-Urbain. Cependant, aux intersections des rues est-ouest et de la rue Clark, l'orientation des façades est variable.

#### Le parcellaire

Les dimensions des parcelles sont relativement régulières. En largeur, la parcelle type varie de 6 à 8 mètres et en profondeur, de 21 à 23 mètres ou de 33 à 34 mètres selon la localisation. Plusieurs bâtiments sont construits sur deux parcelles, principalement sur la rue Saint-Urbain.

### IMPLANTATION

#### Le mode d'implantation du bâti

**MARGE DE REcul AVANT** : 2,5 à 5 mètres, moins dans certains cas.

**ALIGNEMENT DES FAÇADES** : par série de bâtiments.

**MARGES LATÉRALES** : aucune, bâtiments contigus.

**ANNEXES** : peu de bâtiments secondaires en fond de cour.

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal



### Les aménagements extérieurs

Clôture basse en bordure avant du terrain, surface de la marge de recul avant généralement couverte de végétation : gazon, aménagements floraux, arbustes, arbres.

### BÂTI

#### Le type architectural

**DOMINANT** : triplex avec escalier extérieur (type 3.2).

**MINORITAIRE** : duplex avec ou sans marge de recul avant (types 2.1 et 2.2) et immeuble de rapport sans cour (type 5.1).

#### La volumétrie

**FORME DU PLAN** : en forme de « T » ou de « L ». Dans le cas des plans en « L », le mode d'implantation est inversé d'un bâtiment à l'autre de façon à créer des cours conjointes.

**LARGEUR** : celle de la parcelle (6 à 8 mètres).

**HAUTEUR** : 3 étages (dominant) ou 2 étages (rare), avec surélévation du rez-de-chaussée de 1 ou 2 contremarches par rapport au niveau du sol.

**TOITURE** : toit plat (dominant), fausse mansarde (rare).

**BALCON ET SAILLIE** : escalier extérieur conduisant au deuxième niveau, balcon aux deuxième et troisième niveaux. Ces balcons couvrent seulement la largeur des porches d'entrée ; lorsqu'ils sont plus grands, ils ne dépassent pas les deux tiers de la largeur de la façade. Seuls quelques bâtiments de la rue Saint-Urbain possèdent des fenêtres latérales à tous les niveaux.

#### Les matériaux de revêtement

**CORPS** : brique d'argile dans les teintes de brun, beige ou rouge, pierre grise à bossage.

**TOITURE** : fausse mansarde revêtue d'ardoise.

**ESCALIER ET BALCON** : généralement en métal avec appui en corbeau, garde-corps métallique.

#### Le traitement des façades

**SOCLE** : fondation démarquée par le béton apparent ou de la pierre à bossage. Les immeubles d'appartements et les bâtiments spécialisés présentent parfois une distinction de leur partie basse par de la pierre à bossage ou une fondation en béton en saillie sur 1 à 1,5 mètre.

## UNITÉ DE PAYSAGE

### 2.4 RUE SAINT-URBAIN 2



**CORPS** : composition asymétrique en deux travées.

La première consiste en l'alignement des portes d'entrée du deuxième niveau, de la porte du balcon au troisième niveau et parfois d'une fenêtre au rez-de-chaussée, et la deuxième d'un alignement de fenêtres sur tous les niveaux. La porte du rez-de-chaussée est disposée près du centre de la façade et n'est pas alignée avec les autres ouvertures. Il n'y a pas de distinction dans le matériau de revêtement, sauf pour les bâtiments en pierre à bossage qui possèdent des bandeaux de pierre de taille au-dessus des ouvertures.

**COURONNEMENT** : corniche moulurée avec ou sans corbeau ou modillon (dominant), corniche de brique d'argile en encorbellement, parapet à fronton. Les toitures à fausse mansarde possèdent des tourelles à pavillon au-dessus de l'entrée principale.

#### Les ouvertures

**FENÊTRES** : à guillotine ou à battants avec imposte, les fenêtres d'origine ayant souvent été remplacées.

**PROPORTION** : 1 largeur = 1/2 à 1/3 de la hauteur.

**PORTES** : simples avec imposte, haut des portes aligné avec le haut des fenêtres.

**ENCADREMENT** : linteau exprimé par un bloc de pierre de taille (dominant). Sur plusieurs bâtiments, l'encadrement des ouvertures n'est pas exprimé.

#### Le traitement des bâtiments de coin

**IMPLANTATION** : sans marge de recul latérale.

**MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT** : brique d'argile rouge pour les façades en pierre à bossage, brique d'argile de couleur similaire à celle de la façade pour les bâtiments en brique d'argile.

**COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE** : un seul alignement vertical d'ouvertures à proximité du centre de la façade.

### VALEURS PATRIMONIALES

Aucun bâtiment de cette unité ne possède une reconnaissance patrimoniale particulière soit fédérale, provinciale, municipale ou d'arrondissement.

#### Principaux éléments à retenir

*En dépit du parcellaire planifié de cette unité de paysage, un important noyau institutionnel et industriel à proximité de la rue Rachel lui donne une apparence d'hétérogénéité. Les îlots de cette unité de paysage possèdent une ruelle. Le type architectural qu'on y retrouve est le triplex typique implanté avec une marge de recul avant.*

### UNITÉ DE PAYSAGE

#### 2.4 RUE SAINT-URBAIN 2



**Pour préserver  
le cachet du Plateau,  
contactez :**

**Direction du  
développement  
du territoire et des  
travaux publics**

201, avenue Laurier Est  
5<sup>e</sup> étage  
Téléphone : 311  
[ville.montreal.qc.ca/plateau](http://ville.montreal.qc.ca/plateau)